

MONTRÉAL AU PREMIER PLAN

UN GRAND PROJET POUR LA NOUVELLE VILLE

Mot du Maire
de Montréal
Gérald Tremblay



Au-delà des règlements et des structures, des gabarits et des tracés une ville est d'abord un espace habité à dimension humaine. Notre milieu de vie. Vous habitez Montréal, un arrondissement, un quartier, une rue, à côté d'un dépanneur, d'un centre communautaire ou au bord de l'eau, au 14^e étage d'un immeuble qui donne sur la montagne ou une maison unifamiliale avec sa petite cour arrière. Vous avez fréquenté l'école à deux pas de chez vous et vous rêvez que vos enfants y aillent à leur tour ou bien vous venez d'emménager dans un développement tout neuf et vous trouvez cela formidable. Vous vous rendez à votre travail en métro et votre fille emprunte la piste cyclable pour rejoindre ses amis. Montréal est comme une maison dont chacune des pièces est décorée différemment et dont on peut pousser la porte pour découvrir de nouvelles couleurs, de nouveaux attraits.

Montréal représente une histoire, des souvenirs, des désirs, des envies, des projets multiples. Sa diversité constitue une richesse qu'il nous revient de sauvegarder, de mettre en valeur et de développer, dans le respect de l'environnement et des gens qui y vivent. C'est dans ce but, que nous avons entrepris, au cours des derniers mois, de doter notre métropole d'un plan d'urbanisme. Aujourd'hui, je vous invite à participer à un exercice important et rare à la fois. Je vous invite à enrichir l'ébauche de ce plan dont nous adopterons la version finale, à la fin de l'année. Je vous convie à exprimer votre vision de Montréal, à proposer la bonification d'un aspect ou un autre du plan qu'on vous soumet, à mettre de l'avant telle particularité de votre environnement que vous jugez précieuse à conserver ou que vous verriez d'un bon œil être modifiée.

Grâce à votre contribution, notre plan d'urbanisme saura rendre justice aux multiples facettes de notre métropole. Je compte sur vous !

Pour améliorer Montréal, **PARTICIPEZ** à la consultation publique sur le nouveau **PLAN D'URBANISME DE MONTRÉAL**



POURQUOI UN PLAN D'URBANISME ?

Le Plan d'urbanisme constitue une responsabilité du conseil municipal et présente la vision d'aménagement et de développement de la ville. Il traite des questions touchant l'ensemble du territoire montréalais et veille à ce que l'identité distinctive de chacun des 27 arrondissements soit mise en valeur.

Le Plan définit les orientations qui concernent le développement des secteurs résidentiels, commerciaux ou d'emplois. Il considère, dans une perspective intégrée pour tout le territoire, des enjeux comme le transport, la protection des milieux naturels et l'environnement. Ainsi, il contribue à ce que les retombées positives du développement urbain soient maximisées pour l'ensemble de la population, tout en minimisant les coûts pour chacun.

Le Plan d'urbanisme constitue le plus important document officiel produit par la Ville quant à l'aménagement de son territoire.



Mot de **Robert Libman**
Maire de l'arrondissement de Côte-Saint-Luc-Hampstead-Montréal-Ouest
Membre du comité exécutif
Responsable de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de l'architecture

La nouvelle Ville de Montréal, créée le 1^{er} janvier 2002, se dotera prochainement de son premier Plan d'urbanisme.

C'est avec grand plaisir que je vous invite à prendre connaissance du présent résumé du Plan d'urbanisme, à vous familiariser avec le Plan en consultant le www.ville.montreal.qc.ca/plan-urbanisme et à participer activement aux consultations publiques qui se tiendront du 17 mai au 22 juin.

Le Plan d'urbanisme constitue un contrat social sur la vision d'avenir de la Ville. Chaque personne résidant à Montréal a maintenant l'occasion de contribuer à bâtir le Montréal de demain en faisant connaître son point de vue sur le développement urbain de la ville. Le Plan d'urbanisme sera finalisé en fonction de cette consultation et présenté au conseil municipal pour adoption avant le 31 décembre 2004.

Le Plan d'urbanisme soumis à la consultation publique traite des enjeux montréalais identifiés lors du Sommet de Montréal de 2002. Le contenu de portée locale, en cours d'élaboration dans chacun des arrondissements, sera intégré au Plan d'urbanisme au cours de l'automne prochain.

L'amélioration de l'architecture et de l'aménagement sur l'île de Montréal est l'une des orientations fondamentales du Plan d'urbanisme. Je vous invite donc à participer à ce projet pour embellir de façon importante le cadre de vie de notre ville et de chacun des arrondissements.

AVEZ-VOUS UN PLAN ? LE CONCOURS D'IDÉES DU PLAN D'URBANISME

De novembre 2002 à juin 2003, plus de 1 400 personnes ont répondu à l'invitation de communiquer ce qu'ils souhaitent améliorer dans leur voisinage et dans leur ville. Avec ce concours d'idées, la Ville de Montréal a pu apprécier les préoccupations de la population. À titre d'exemple, les participants au concours ont désigné le mont Royal comme lieu le plus significatif de Montréal.

En fonction des principaux thèmes abordés par le concours – qualité de vie, transports, environnement naturel, protection du patrimoine, équipements collectifs – les réponses des participants ont servi à bonifier le contenu du Plan d'urbanisme.

Les élèves de 14 écoles primaires de Montréal ont également fait connaître leur vision de l'environnement urbain idéal en présentant une série de dessins et de textes.

Pour en savoir plus sur le concours, veuillez consulter le site Internet à www.ville.montreal.qc.ca/urb.demo/concours-plan



VOTRE OPINION EST IMPORTANTE

Pour obtenir la version intégrale du Plan d'urbanisme ou pour faire part de vos commentaires, n'hésitez pas à visiter le site Internet.

Le Plan d'urbanisme est également disponible dans les Bureaux d'arrondissement, dans les bibliothèques et dans les Bureaux Accès Montréal de la Ville de Montréal.

www.ville.montreal.qc.ca/plan-urbanisme

Le Plan d'urbanisme en bref

Un territoire municipal couvrant **500** kilomètres carrés

Entre **60 000** et **75 000** logements construits d'ici 10 ans

215 terrains vacants au centre-ville

26 kilomètres carrés de terrains vacants sur tout le territoire

2 lignes de métro prolongées (lignes bleue et orange)

5 nouvelles gares de train de banlieue

10 milieux naturels protégés

26 secteurs stratégiques à travers le territoire

MONTRÉAL, POUR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VILLE

L'élaboration du Plan d'urbanisme constitue une occasion unique de réfléchir collectivement à la **construction de la nouvelle ville**. La géographie distinctive de Montréal, la qualité et la convivialité de ses milieux de vie, la diversité de ses habitants, sa vitalité culturelle et économique ainsi que ses réseaux de transport sont des atouts précieux pour sa population, mais aussi pour construire l'avenir. Pour améliorer la ville, il faut toutefois faire des choix cohérents en matière d'urbanisme.

La Ville souscrit aux principes du développement durable. Quant à l'aménagement de son territoire, elle adopte une approche équilibrée de vitalité économique, d'équité sociale et de préservation de l'environnement. Dans le souci de répondre aux aspirations de ses citoyennes et de ses citoyens, les décisions d'aménagement seront prises en encourageant la **participation de la population**.

Dans la région métropolitaine, on prévoit une augmentation de 150 000 ménages entre 2004 et 2014, soit une croissance démographique modérée mais significative. Le développement escompté étant modeste, il faudra veiller à consolider les milieux existants, de manière à mieux rentabiliser les infrastructures et à mieux couvrir les coûts de leur entretien et de leur réhabilitation.

La majeure partie du territoire de Montréal est composée de secteurs établis dont la Ville entend consolider les caractéristiques existantes. On trouve aussi sur le territoire plusieurs secteurs à transformer qui sont présentement largement sous-utilisés. Pensons aux abords du secteur de l'Hippodrome et du boulevard Cavendish ou encore à certains sites anciennement occupés par l'industrie pétrochimique. La Ville prévoit soutenir le développement de ces secteurs en y amenant de **nouvelles activités** et de **nouvelles constructions**.

La Ville soutient une meilleure **qualité de l'aménagement urbain** et de **l'architecture** et compte assurer une véritable transformation de la culture montréalaise en ce sens afin de mieux construire le Montréal de demain.



«Que le Plan d'urbanisme devienne le document municipal de référence en matière d'intervention sur le territoire.»

Sommet de Montréal, juin 2002

Le Plan d'urbanisme définit sept grandes orientations qui constituent autant de défis à relever pour **construire le Montréal de demain**.

- 1 Des milieux de vie de qualité, diversifiés et complets
- 2 Des réseaux de transport structurants, efficaces et bien intégrés au tissu urbain
- 3 Un Centre prestigieux, convivial et habité
- 4 Des secteurs d'emplois dynamiques, accessibles et diversifiés
- 5 Un paysage urbain et une architecture de qualité
- 6 Un patrimoine bâti, archéologique et naturel valorisé
- 7 Un environnement sain



UN PLAN D'URBANISME DURABLE

Le Plan d'urbanisme se conforme aux principes du **développement durable**. Ceux-ci mènent à des actions qui tiennent compte à la fois des dimensions environnementales, sociales et économiques, de sorte que les générations futures puissent continuer d'avoir accès à des ressources qui assureront leur qualité de vie.

Dans l'esprit du **Protocole de Kyoto**, le Plan comprend des mesures visant à diminuer la dépendance à l'égard de l'automobile. Il privilégie une plus grande utilisation du **transport collectif** et des modes de déplacement non motorisés. Il prévoit par exemple une plus grande densité de construction à distance de marche des stations de métro et des gares. Le Plan favorise également la réduction des distances entre les lieux d'habitation, les commerces, les services et les lieux de travail.

CONSTRUIRE LE MONTRÉAL DE DEMAIN

UNE VILLE À L'ÉCHELLE HUMAINE

Le Plan d'urbanisme affirme l'importance de la place du piéton dans la ville. Il compte rendre plus agréables et sécuritaires les secteurs résidentiels et les rues, commerçantes ou non, qui sont très fréquentées par les piétons. À cet égard, la Ville propose les mesures suivantes : un programme de création et de réaménagement de places publiques, des trottoirs plus larges et moins encombrés, davantage d'arbres et un éclairage adéquat des rues.

Pour assurer une meilleure intégration des infrastructures de transport à la ville, le Plan d'urbanisme prévoit le démantèlement de l'échangeur Des Pins pour faire place à une intersection mieux intégrée à l'environnement du mont Royal, la modernisation de la rue Notre-Dame de même que la transformation de l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain.

UNE VILLE À L'IMAGE DE SON ARCHITECTURE

La Ville souhaite faire en sorte que la population montréalaise soit plus exigeante quant à l'architecture des bâtiments qui sont construits sur le territoire. Le Plan d'urbanisme précise notamment que les nouveaux bâtiments devront bien s'intégrer aux constructions avoisinantes et que les projets commerciaux de grande surface seront soumis à une évaluation architecturale. Le Plan annonce aussi davantage de concours d'architecture de même que l'élaboration d'un Plan lumière qui permettra de mettre en valeur des bâtiments par un éclairage distinctif.

Le Plan d'urbanisme considère que la conservation et la mise en valeur du patrimoine contribuent aussi à une plus grande qualité de l'architecture. Il reconnaît la contribution des immeubles modernes, du patrimoine industriel et des vestiges archéologiques, de même qu'il propose des règles pour encadrer la construction et la rénovation des bâtiments dans les secteurs présentant une valeur patrimoniale.

UNE VILLE PLUS AGRÉABLE À VIVRE

Misant sur la qualité de vie de ses 27 arrondissements, la Ville souhaite attirer davantage de nouveaux ménages au cours des prochaines années. À Pierrefonds comme à Rivière-des-Prairies, Montréal compte des terrains vacants offrant un important potentiel de développement résidentiel. On trouve aussi à Montréal des secteurs que la Ville se propose de transformer pour accueillir de l'habitation, par exemple le triage Outremont. Le Plan d'urbanisme fixe donc l'objectif de construire entre 60 000 et 75 000 logements à Montréal entre 2004 et 2014.

La qualité des milieux de vie constitue aussi une priorité municipale, tant dans les milieux existants que dans les secteurs résidentiels à construire. Le Plan compte aussi accroître les emplois à proximité des secteurs densément habités, transformer d'anciens secteurs industriels à de nouvelles fonctions plus compatibles avec l'habitation et atténuer les nuisances, comme le bruit de la circulation automobile, les poussières ou les odeurs issues de certaines entreprises.

DES TRANSPORTS COLLECTIFS STRUCTURANTS ET EFFICACES

Le transport collectif constitue le mode de transport d'avenir pour Montréal. Pour encourager son utilisation, le Plan d'urbanisme souhaite stimuler le développement immobilier à proximité des stations de métro, des gares et de certains corridors de transport collectif.

Le Plan propose également le prolongement de la ligne bleue du métro vers Anjou et celui de la ligne orange, de la station Côte-Vertu à la gare Bois-Franc dans l'arrondissement de Saint-Laurent. Sur le réseau de trains de banlieue, cinq nouvelles gares sont également envisagées dans quatre arrondissements. L'implantation de mesures préférentielles au transport collectif, dont des voies réservées, est aussi considérée sur des artères telles que les boulevards Saint-Michel et Saint-Jean.

L'amélioration des rues d'ambiance et des places publiques, le recouvrement de la tranchée de l'autoroute Ville-Marie ainsi que l'élimination graduelle des terrains vacants et des nombreux stationnements extérieurs pour accueillir de nouveaux projets immobiliers, constituent autant de moyens d'assurer le dynamisme du centre-ville.

LE CENTRE-VILLE

Le Plan d'urbanisme accorde une grande priorité au développement du centre-ville. En plus de concentrer une large part de la richesse économique du territoire montréalais, le centre-ville est le secteur le mieux desservi par le transport collectif et présente par ailleurs un important potentiel de développement immobilier. La Ville entend ainsi soutenir son développement commercial, institutionnel, touristique et culturel tout en consolidant le Centre des affaires et ses activités de bureau. La Ville souhaite aussi soutenir de façon importante la construction de logements, par exemple dans le Griffintown ou le Faubourg Saint-Laurent. Environ 15 000 nouveaux logements pourraient ainsi être construits au cours des dix prochaines années.

LE MONT ROYAL

Symbole par excellence de Montréal, la présence du mont Royal au cœur de la ville constitue aussi un point de repère marquant. Le Plan d'urbanisme entend préserver et mettre en valeur cette richesse unique en protégeant son patrimoine bâti et naturel, de même que les vues sur la montagne en divers points de la ville. La prédominance du mont Royal dans la silhouette montréalaise et sa distinction par rapport aux immeubles du centre-ville sera aussi assurée par un contrôle des constructions sur ses flancs et en veillant à ce qu'aucun immeuble ne soit plus élevé que son sommet.

UNE VILLE UNIE PAR L'EAU

Traits communs reliant 15 arrondissements montréalais, le fleuve Saint-Laurent, la rivière des Prairies, les lacs et les canaux de Montréal sont intimement liés à l'histoire et à l'identité de la ville. Le Plan d'urbanisme annonce la mise en valeur du parcours riverain formé par les voies de circulation ceinturant l'île de Montréal, l'île des Sœurs et l'île Bizard. Cela permettra de protéger son caractère unique en intégrant à la fois les valeurs symboliques, patrimoniales et environnementales qui y sont associées.

La Ville compte protéger les vues sur l'eau et sur les îles, améliorer l'accès public aux berges, compléter le réseau cyclable de ceinture et protéger les secteurs et les bâtiments patrimoniaux du parcours riverain. Le déplacement de l'autoroute Bonaventure, qui libérera la berge du Saint-Laurent entre Verdun et la Cité du Havre, contribuera aussi à faire de Montréal une ville résolument tournée vers son fleuve et ses autres plans d'eau.

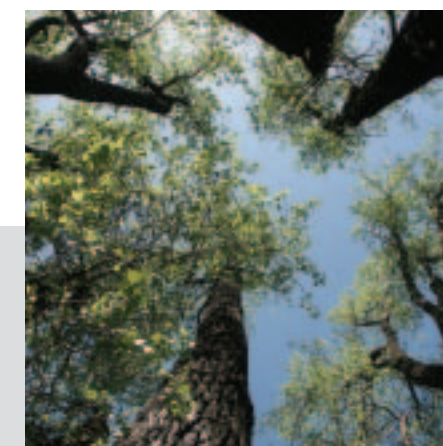
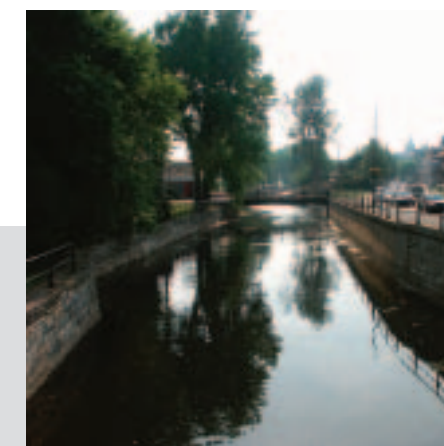
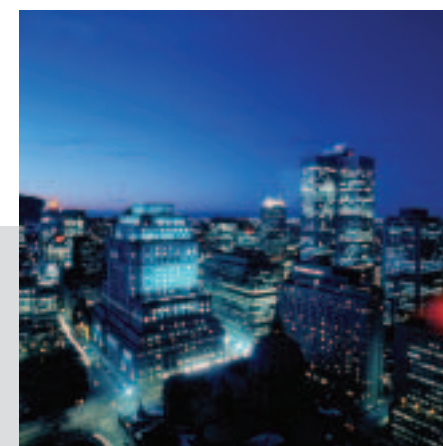
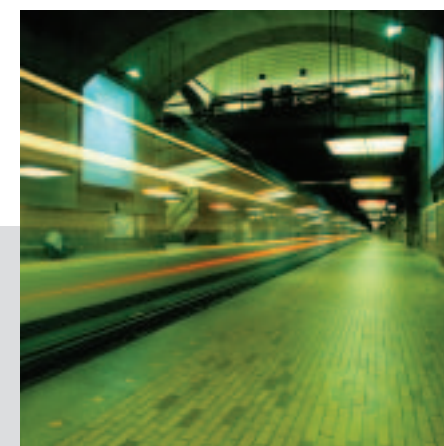
UNE VILLE CYCLABLE

Le Plan d'urbanisme confirme Montréal à titre de ville cyclable par excellence en Amérique du Nord. Le vélo étant un moyen de transport à part entière, le Plan compte assurer une meilleure desserte des secteurs d'activités et des infrastructures de transport collectif par le réseau cyclable. Le Plan annonce notamment l'implantation d'un lien cyclable traversant le Centre, le parachèvement de la voie de ceinture de Montréal et de la Route verte, de même que l'ajout de nouveaux liens nord-sud sur l'île. En outre, le Plan d'urbanisme suggère la mise en place d'aires de stationnement pour vélos, notamment aux abords de certaines stations de métro et gares.

UN ENVIRONNEMENT SAIN

La Ville de Montréal entend préserver le patrimoine naturel et favoriser le maintien d'un environnement sain. En accord avec la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels, le Plan d'urbanisme souhaite préserver et mettre en valeur les milieux naturels d'intérêt tels que les bois, les rives et les milieux humides, en favorisant leur intégration au développement urbain. Par ailleurs, le Plan favorise un aménagement du territoire facilitant l'utilisation de modes alternatifs de transport comme la marche, le vélo et le transport collectif.

Le Plan d'urbanisme prévoit également la réhabilitation des sites contaminés et la réfection des réseaux d'eau potable et d'eaux usées.



DES SECTEURS STRATÉGIQUES À PLANIFIER

Montréal compte 26 secteurs stratégiques dont les enjeux d'aménagement touchent plusieurs arrondissements ou même toute la ville. Pour chacun de ces secteurs, la Ville effectuera une planification détaillée au cours des trois années suivant l'adoption du Plan d'urbanisme, en misant sur la participation des citoyens et de l'ensemble des intervenants concernés.

Le Plan propose des orientations et des balises d'aménagement qui pourront servir de point de départ à la planification ultérieure de ces secteurs. À titre d'exemple :

Abords de l'Aéroport

- Améliorer la qualité de l'architecture, le traitement du paysage et l'aménagement des voies publiques pour reconnaître ce secteur comme la principale porte d'entrée nationale et internationale de Montréal.
- Implanter un mode de transport collectif rapide reliant l'Aéroport à la gare Centrale.

Décarie-Cavendish-Jean-Talon Ouest

- Prévoir de nouveaux liens routiers, particulièrement dans l'axe du boulevard Cavendish.
- Améliorer le paysage urbain des grands axes routiers, notamment le boulevard Décarie.
- Densifier le secteur en soutenant le développement de commerces, de bureaux, d'équipements institutionnels et d'entreprises, particulièrement aux abords des stations de métro Namur et De La Savane.

Boulevard Pie-IX

- Mettre en valeur le boulevard Pie-IX à titre d'entrée de ville en rehaussant la qualité de l'aménagement et de l'architecture, de même que par la protection et la mise en valeur des bâtiments d'intérêt patrimonial du boulevard Gouin Est et des vues vers la rivière des Prairies.

Abords des voies du CP

- Favoriser la construction résidentielle dans certaines parties du secteur, notamment sur le site du triage Outremont.
- Atténuer les nuisances générées par les activités ferroviaires sur les milieux résidentiels adjacents.
- Compléter la Route verte en améliorant la vocation cyclable des abords de l'axe ferroviaire.

Canal de Lachine

- Construire des bureaux, des commerces et une gamme variée de logements dans une perspective d'harmonie sociale.
- Compléter l'aménagement de parcs, de places publiques, de voies cyclables et de sentiers piétonniers de manière à maintenir l'accès public le long du canal.
- Consolider les activités économiques et mettre en valeur le patrimoine industriel du secteur.

Galleries d'Anjou-Jean-Talon Est

- Prolonger la ligne 5 du métro jusqu'au boulevard Des Galleries-d'Anjou.
- Améliorer l'image du secteur et créer un milieu dynamique et animé par l'implantation d'édifices à bureaux, d'équipements culturels et récréatifs et d'immeubles résidentiels de forte densité ainsi qu'en favorisant des aménagements extérieurs soignés et une architecture de qualité.

Havre de Montréal

- Faire du Havre de Montréal un modèle d'aménagement urbain intégrant les fonctions récréotouristique, résidentielle, industrielle et portuaire.
- Redonner le fleuve Saint-Laurent à la population en améliorant l'accessibilité de ses berges et en complétant l'aménagement du Vieux-Port, des berges des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame et du Technoparc.
- Assurer la préservation du patrimoine industriel, architectural et naturel du Havre, par exemple le silo numéro 5, Habitat 67 et le bois de l'Île Sainte-Hélène.
- Mettre en place un corridor de transport collectif reliant le parc Jean-Drapeau, le Vieux-Montréal, le Quartier des spectacles et le mont Royal.

Sites Glen et Turcot

- Soutenir l'implantation d'entreprises industrielles pour le site Turcot et le développement résidentiel et de bureaux pour le site Glen.
- Élaborer un plan de protection et de mise en valeur de la falaise Saint-Jacques, particulièrement quant aux problèmes d'érosion.

L'Acadie-Chabanel

- Développer et diversifier les activités économiques en favorisant le réaménagement ou le recyclage des bâtiments existants.
- Étudier le prolongement du système léger sur rail (SLR) dans l'axe de l'avenue Du Parc et l'implantation d'une gare sur la ligne de train de banlieue Montréal-Blainville à l'angle de la rue Chabanel.

L'Anse-à-l'Orme

- Préserver les milieux naturels de grande valeur, dont le bois Angell, les marécages et la rivière à l'Orme.
- Intégrer harmonieusement les projets routiers et immobiliers aux milieux naturels.
- Améliorer l'accès aux gares de train de banlieue et la desserte du secteur par de nouveaux liens routiers.
- Créer un corridor récréatif entre les parcs-nature du Cap-Saint-Jacques et de l'Anse-à-l'Orme, le bois Angell et la gare Beaufort.



MONTRÉAL, UNE VILLE POUR TOUS

PARTICIPEZ au processus de CONSULTATION PUBLIQUE

EXPRIMEZ-VOUS QUANT AU DEVENIR DE VOTRE VILLE

Du 17 mai au 22 juin prochain, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tiendra une série d'audiences portant sur le Plan d'urbanisme. Ces consultations donneront l'occasion aux gens d'exprimer leurs opinions relatives au Plan d'urbanisme, sous la forme d'un exposé oral ou écrit. Elles permettront aussi de répondre aux questions que suscitera le contenu du Plan. Les opinions et les commentaires du public pourront aussi être transmis à l'OCPM par courrier électronique à

plandurbanisme.ocpm@ville.montreal.qc.ca

CALENDRIER DES SÉANCES D'INFORMATION

MAI

- 17 mai 19h00 Église Notre-Dame-des-Neiges
Salle paroissiale
5320, chemin De La Côte-des-Neiges
Côte-des-Neiges
- 19 mai 19h00 Fraternité des policiers et policières de Montréal
480, rue Gifford
Laurier
- 25 mai 19h00 Centre civique de Dollard-Des Ormeaux
12001, boulevard De Salaberry
- 26 mai 19h00 Salle du conseil d'arrondissement
Arrondissement de Montréal-Nord
4243, rue Charleroi
- 31 mai 19h00 Église Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle
Salle paroissiale
2525, boulevard Pie-IX
Pie-IX

JUIN

- 2 juin 19h00 Centre d'éducation des adultes (CEDA)
2515, rue Delisle
Lionel-Groulx
- 7 juin 19h00 OCPM
1550, rue Metcalfe
14^e étage
Peel
- 9 juin 19h00 Centre de loisirs Saint-Mathieu
7110, 8^e Avenue
Saint-Michel
- 14 juin 19h00 Centre de loisirs Saint-Laurent
1375, rue Grenet
Côte-Vertu
- 16 juin 19h00 Centre communautaire Sarto-Desnoyers
1335, chemin Du Bord-du-Lac
Arrondissement de Dorval-L'Île-Dorval

CALENDRIER DES SÉANCES D'AUDITION ET DE DÉPÔT DES MÉMOIRES

- 21-22 juin Centre 7400
7400, boulevard Saint-Laurent
De Castelnau

Renseignez-vous à : www.ocpm.qc.ca



Office de consultation publique de Montréal
1550, rue Metcalfe, bureau 1414
Montréal (Québec) H3A 1X6
Téléphone : (514) 872-8818
Télécopieur : (514) 872-2556
Courriel : plandurbanisme.ocpm@ville.montreal.qc.ca

Dans les prochains mois, les arrondissements tiendront également un processus de consultation publique dans le cadre de l'élaboration du contenu du Plan d'urbanisme de portée locale. Pour plus d'information, renseignez-vous auprès de votre Bureau d'arrondissement.